



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE BRAVONE

Ce règlement est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité, et pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

I. PRÉSENTATION

L'accueil de loisirs sans hébergement de Bravone est situé :

Sur la commune de Linguizzetta, dans les locaux de l'école de Bravone, 20 230 LINGUIZZETTA

Ce centre de loisirs est géré par l'association : « **I TESORI DI BRAVONE** »

L'association est attachée au principe de laïcité et à celui du vivre et agir ensemble.

1) **La laïcité** : est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique alors de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant. Dans les accueils de loisirs, les usagers ont droit au respect de leurs convictions personnelles. Ils ont aussi l'obligation de respecter le règlement de fonctionnement et doivent notamment s'abstenir de toute forme de prosélytisme (propagande ou pression religieuse, politique ou philosophique envers le personnel ou des enfants) sous peine de se voir exclure du centre de loisirs.

2) **Vivre et agir ensemble** : Chacun, enfant comme adulte, est tenu de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque famille est tenue de constituer un dossier d'inscription. Le dossier d'inscription est à compléter chaque année par les parents ou les responsables légaux de l'enfant. L'enfant ne sera admis que lorsque le dossier sera complet.

- ⑩ Être scolarisé et âgé de 3 ans à 11 ans
- ⑩ L'inscription est obligatoire pour chaque vacance scolaire
- ⑩ Joindre obligatoirement au dossier (fiche d'inscription avec photo et fiche sanitaire):
 - Photocopie de carte d'identité (recto-verso) ou passeport du tuteur légal
 - Numéro d'allocataire CAF + attestation CAF avec le quotient familial
 - Avis d'imposition ou de non-imposition 2018
 - Copies des pages de vaccination du carnet de santé, au nom de l'enfant
 - Attestation d'assurance de responsabilité civile
 - Autorisations parentales (transport + sortie + droit à l'image)
 - Accusé réception du présent règlement

Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de n° de téléphone, divorce, etc....) doit être impérativement communiqué à la Direction du centre de loisirs.

I. FONCTIONNEMENT

1) Les horaires :

- ⑩ Tous les jours du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.
- ⑩ L'arrivée et le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 8 h et 9 h le matin, et entre 16h30 et 18 h l'après-midi.
- ⑩ Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances d'Hiver, de Printemps, d'Été (les 6 premières semaines) et d'Automne.
- ⑩ Les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée des locaux. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe du centre de loisirs qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant lui aura été confié « physiquement ».

1) Alimentation :

- ⑩ Les repas sont commandés le jeudi pour la semaine suivante.
- ⑩ **Les allergies alimentaires devront être signalées, et justifiées par certificat médical.**
- ⑩ **Pour les sorties les familles devront fournir un pique-nique.**
- ⑩ **Le goûter de l'après-midi sera fourni par l'association.**

1) Réservations et annulations :

- ⑩ Les inscriptions seront clôturées 15 jours avant chaque vacance scolaire.
- ⑩ **Toute absence non excusée 7 jours à l'avance où non justifiée par un certificat médical à l'appui sera facturée.**

I. LES TARIFS

Le tarif de la journée de centre (repas compris) sera appliqué selon le quotient familial (CAF ou autres) en fonction des revenus.

Le règlement doit s'effectuer lors de l'inscription.

Toute journée réservée est due : aucun remboursement ou avoir ne sera effectué.

Tout dépassement d'heure sera facturé.

Les frais d'adhésion sont renouvelables chaque année (15 €).

II. ENCADREMENT

Lors des sorties, dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation l'équipe est renforcée par des intervenants diplômés pour la pratique de certaines activités (équitation, tennis, canoë...).

III. SÉCURITE/HYGIÈNE

En cas de problème, le personnel se charge de contacter les parents.
Le personnel du centre n'est pas autorisé à administrer des médicaments.
Les parents sont priés de signaler les problèmes de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, les parents ne peuvent pas venir chercher les enfants en dehors du centre de loisirs (lieu de sortie...).

Les parents ou toute personne habilitée s'engagent à venir récupérer les enfants en respectant les horaires d'ouverture de la structure.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs avec une personne autre que le responsable légal sans autorisation écrite (la présentation de la carte d'identité est obligatoire).

VII. ASSURANCE

Les parents doivent fournir l'attestation d'assurance garantissant, d'une part, les dommages dont l'enfant pourrait être l'auteur (**responsabilité civile**), et d'autre part, les dommages que celui-ci pourrait subir (**assurance individuelle accident**).

VIII. DIVERS

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contrainte » : **vêtements de sport, amples et souples, chaussures aisées (activités sportives quotidiennes)**, vêtements chauds et de pluie en saison froide, en été maillot de bain, casquette...

Pour les plus jeunes, il est demandé un change complet.

Lors des sorties, l'enfant devra se munir d'un petit sac à dos comprenant une bouteille d'eau ou une gourde (pas de jus de fruits, sodas...), de chaussures adaptées, d'une casquette, de crème solaire.....

Photos et vidéos : les enfants seront pris en photo et filmés dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées.

Le port des bijoux est interdit, ainsi que tous les appareils high-tech (console de jeux, baladeurs, appareils photo, téléphone...).

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détériorations d'objets appartenant aux enfants.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'encadrement.

Toute attitude incompatible avec la vie collective (dégradation, violence verbale et/ou physique, non-respect des personnes et du matériel, discrimination...) sera directement signalée aux parents par le responsable et sera sanctionnée. En fonction de la gravité, la sanction pour aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant après discussion préalable avec le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant.